

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** interpellation urgente  
**Titre :** Pour le climat : rénover ou acheter  
**Initiant-e(-s) :** Henri Klunge Laisser vide

---

La ville achète des immeubles, mais ne rénove pas beaucoup. Cette interpellation a pour but de savoir ce qui doit être priorisé.

---

Hasard du calendrier, nous avons appris la même semaine que la Municipalité de Lausanne réclamait 50 millions supplémentaires pour faire des acquisitions d'immeuble (par voie de communiqué de presse) et que les locataires de certains immeubles de la ville se plaignent de la vétusté de leur logement, qui aurait, entre autres, qu'un simple vitrage (par un article de Lausanne Cité).  
Notons qu'en début de législature, soit mi-2021, 80 millions étaient accordés pour que la ville de Lausanne puisse faire valoir des droits de préemption. Un an et demi plus tard, ce montant serait pratiquement entièrement consommé. Alors que l'on apprend aussi que la ville revend ses immeubles aussitôt (on pourrait d'ailleurs se demander si l'esprit de la loi est respecté) et que ces achats lui rapportent, selon le communiqué de la Municipalité, 3.5 %. 3.5 % qui ne sont, dès lors, probablement pas utilisés pour acheter de nouveaux immeubles ou rénover les immeubles existants. Même si la ville revend ses bâtiments à des organismes qui les rénoveront, rien ne semble montrer que ces bâtiments n'auraient pas été rénovés s'ils n'avaient pas été préemptés.

Dans le même temps, le plan climat présenté par la Municipalité et voté par le Conseil communal prévoit un taux de rénovation du patrimoine bâti de 3.3 %. Quand on sait que 45 % de l'énergie produite en Suisse est utilisée dans le bâtiment, il semble qu'accélérer la rénovation du parc locatif de la ville devrait être prioritaire sur l'achat d'immeuble.

En effet, la Municipalité a dit et répété que les mesures du plan climat devaient être non seulement écologiques, mais aussi sociales. Il semble donc important que les locataires de la ville puissent vivre dans des logements salubres qui permettent la qualité de vie que l'on peut attendre d'une ville ayant le niveau de vie lausannois. Les interpellateurs posent donc à la Municipalité les questions suivantes et la remercient pour ses réponses :

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien ont été investis depuis le début de la législature pour rénover des immeubles appartenant à la commune ?
2. La Commune ne peut-elle pas rénover les immeubles qu'elle préempte elle-même ?
3. Comment la Commune s'assure-t-elle que les nouveaux bâtiments qu'elle vend en DDP seront rénovés de manière exemplaire ?
4. Comment la Commune peut-elle savoir que l'acheteur initial n'aurait pas fait une rénovation plus aboutie du bâtiment préempté ?
5. Combien rapportent (en CHF) les immeubles en mains communales ? Et à quel rendement (en %) cela correspond-il ?
6. Combien rapportent (en CHF) les DDP signés après que la commune a fait valoir son droit de préemption ? Et à quel rendement (en %) cela correspond-il ?

# Conseil communal de Lausanne

---

---

Lausanne, le 6 mars 2023

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide